

Type de formation (DU ou DIU): DIU National

Intitulé de la formation : Coordination Gérontologique

• Objectifs:

Le DIU Coordination en Gérontologie est une formation universitaire nationale spécifique de la personne âgée dans le cadre des EHPADs ou des dispositifs gérontologiques territoriaux. Il est destiné aux médecins non spécialistes en Gériatrie qui souhaiteraient acquérir des compétences de cette spécialité en vue de leur exercice pour une fonction de coordination en EHPAD ou en dispositif territorial gérontologique. Le parcours de formation est unique afin de permettre aux étudiants titulaires du diplôme d'exercer l'une ou l'autre des fonctions au cours de sa carrière, voire éventuellement les deux en même temps selon les organisations locales.

• Durée:1 an

• Nombre de places :

Nombre minimum pour que la formation soit réalisée : 5

Nombre maximum d'inscrits : 30 candidats.

• Droits à payer:

Droits pédagogique : 1.457,00 €uros + Droits de scolarité : 243,00 €uros

• Enseignant responsable:

Pr MAHMOUDI Rachid Service de Médecine Interne et Gériatrie aigue Hôpital Maison blanche- CHU Reims 45, rue Cognacq Jay 51092 Reims Cedex

Email: rmahmoudi@chu-reims.fr

Secrétariat:

Madame CHENU Marie Tel 03 26 83 23 19

Email: marie.chenu@chu-reims.fr

• Public concerné :

- Être titulaires d'un diplôme d'Etat de Docteur en Médecine et exercer la médecine de plein droit en France ou pour les praticiens à diplôme hors Union Européenne, être lauréat de l'épreuve de vérification des connaissances (EVC) dans le cadre de la procédure d'accès à l'exercice (PAE).
- Etre titulaire du DIU « médecine du sujet âgé ».

Sur demande explicite, et à la discrétion de la commission de sélection, le candidat peut solliciter une dispense du DIU médecine du sujet âgé ou du stage, s'il peut faire valoir une expérience et une expertise suffisante.

Date de mise à jour : septembre 2022

Nom du responsable ayant rédigé la fiche : Pr Rachid MAHMOUDI



• Cours et programme:

Le DIU Coordination en Gérontologie comporte cinq UEs :

UE1: Modules théoriques e-learning

UE2: Organisations territoriales et acteurs du territoire

UE3: La vie en EHPAD

UE4 : Dispositifs territoriaux et parcours de soins UE5 : Inter professionnalité-éthique-médicaments

La formation est constituée de 68h d'e-learning, de 64h d'apprentissage par compétence en présentiel, répartie en 2 journées organisées au niveau local (15h) et de 6 demi-journées de séminaire en présentiel (49h) ainsi qu'un stage pratique de 20 demi-journées (EHPAD, service de gériatrie ou dans des dispositifs territoriaux gérontologiques). Les 6 demi-journées en présentiel seront regroupées en 3 séminaires de 2 journées réparties entre Reims, Nancy et Strasbourg. La participation est fortement recommandée au congrès local/régional de gériatrie (pour le Grand-Est : la société de gérontologie de l'Est) et aux journées annuelles de la société Française de gériatrie et gérontologie.

• **Stage**:

Stage pratique obligatoire de 20 demi-journées à réaliser soit en EHPAD, soit dans un service de gériatrie ou dans des dispositifs territoriaux gérontologiques. Le terrain de stage doit être validé par le responsable de la formation (Professeur Rachid MAHMOUDI). Ce stage peut être réalisé tout au long du parcours à savoir soit au premier semestre, soit au 2ème semestre, soit réparti entre les 2 semestres. L'obtention du diplôme est conditionnée par la validation du stage par le tuteur de stage sur les 20 demi-journées (sans rapport de stage).

• Mode d'évaluation :

Le diplôme est validé par un examen annuel commun aux différentes UFR (ses modalités feront l'objet d'un vote annuel en CNEG puis par les UFR). Il est prévu à terme un examen sur SIDES NG. L'examen est annuel et donne lieu à la délivrance d'un DIU « Médecine du sujet âgé » en année 1 et à un DIU « Parcours médecin coordonnateur d'EHPAD » ou « Parcours médecin de dispositif territorial gérontologique » en année 2 selon les cas.

La délivrance du diplôme nécessite la validation sur SIDES de la vision de 100% des e-learnings avec 100% de validation des QRM évaluatifs et de 100% des feedbacks (coeff 2) et la réussite d'un examen oral (coeff 1). Il nécessite la vérification de la présence obligatoire aux 6 demi-journées de séminaires en 1ere et en 2e année et nécessite la validation du stage par le tuteur de stage sur les 20 demi-journées (sans rapport de stage).

Condition d'assiduité (présentiel)

Sauf motif impérieux, l'assiduité est validée à condition d'avoir été présent aux différentes journées de formation en présentiel.

Redoublement

En cas d'échec à l'une ou l'autre des épreuves une deuxième session est organisée. En cas de redoublement les candidats devront repasser l'ensemble des épreuves.

Date de mise à jour : septembre 2022 Nom du responsable ayant rédigé la fiche : Pr Rachid MAHMOUDI